

en face d'une nouvelle forêt, et ni lui ni ses enfants n'auraient à appréhender le danger qui nous menace. Supposons, à proximité de chaque paroisse ou de chaque ville, une forêt aménagée pour suffire, bon an, mal an, à la consommation du bois de chauffage, quel bienfait ne serait-ce pas aujourd'hui ! Et, pourtant, il eût été facile de réaliser ce miracle en ne laissant pas dépouiller totalement nos campagnes.

Les Français qui connaissent le Canada mieux que nous, s'étaient alarmés des ravages des colons. Il y a plus d'un siècle, Bougainville écrivait : " Quoique les bois soient bien communs en Canada, il faudra faire des règlements pour l'exploitation et la consommation de ceux qui sont à portée des villes ; autrement les bois y seront bientôt rares, et on aura de la peine à les tirer, il faudra les faire venir de loin."

Cette prédiction est maintenant un fait accompli, un triste fait dont personne ne peut se féliciter.

BENJAMIN SULTE.

## LES SUPPLICES CHINOIS

Nous trouvons, dans un numéro des " Missions Catholiques," les affreux détails qui suivent sur les supplices que les Chinois révoltés ont coutume d'infliger aux Européens qui veulent leur enseigner une foi nouvelle :

### LES SOUFFLETS

Nous signalerons, en premier lieu, les soufflets (*py-tchang-tse*) et la manière terrible dont on les applique. Deux bourreaux s'emparent du patient et le font mettre à genoux ; l'un d'eux, après avoir lui-même fléchi un genou en terre, le saisit par les cheveux et lui renverse violemment la tête sur celui de ses genoux resté élevé, de façon qu'une des deux joues se trouve placée horizontalement ; alors le second bourreau, la main armée d'une sorte de semelle de soulier, formée de quatre lames de cuir cousues ensemble, décharge à tour de bras sur cette joue le nombre de soufflets ordonnés par le mandarin. La violence des coups est telle, qu'un seul quelquefois suffit pour ôter toute connaissance, comme l'ont avoué plusieurs de ceux qui en ont fait l'expérience. Si le nombre des soufflets à infliger est considérable, on les distribue sur les deux joues : toute la tête s'enfle horriblement ; il arrive souvent, même, que les dents sont ébranlées et brisées. On a fait plusieurs fois subir ce traitement aux missionnaires et aux Chinois chrétiens.

La justice chinoise emploie deux sortes de cages. La première sert à transporter le prisonnier d'un tribunal à un autre, ou bien le condamné à mort au dernier supplice. D'ordinaire, il est impossible de s'y mouvoir. Le vénérable M. Marchand, martyrisé en Cochinchine, fut transporté à Hué dans une cage haute de quatre-vingts centimètres sur soixante-cinq de largeur. Quelquefois, on lie le patient par les cheveux à une cheville fixée au sommet de la cage. La seconde cage, ou cage de suspension (*tchun-tong*), est plutôt un lieu de supplice qu'une prison. Elle est haute d'un mètre et demi, mais elle est faite de manière à ce que les pieds du patient ne touchent pas ou touchent à peine le sol. Qu'on se figure un lourd cuvier renversé, sous lequel on fait accroupir un être humain, après avoir fait passer sa tête dans un trou tellement étroit qu'il ne peut remuer sans souffrir tous les tourments d'une strangulation d'autant plus affreuse qu'elle le laisse vivre.

### LA QUESTION DES PIEDS ET DES MAINS

La question, dit l'auteur de *France et Chine*, cette épouvantable aberration de la justice humaine, pratiquée chez tous les peuples les plus civilisés de l'antiquité païenne et que plusieurs siècles de christianisme ont eu tant de peine à faire disparaître de chez les peuples de l'Europe, subsiste encore en Chine : on y distingue la question ordinaire et la question extraordinaire. La question, même ordinaire, y est très rude ; elle se donne aux pieds (*kiakouen*) et aux mains (*tsan-tché*).

On se sert, pour les pieds, d'un instrument qui con-

siste en trois morceaux de bois croisés. Celui du milieu est fixe, les autres sont mobiles. On place les pieds du patient dans cette machine ; ils y sont si étroitement serrés, que la cheville s'aplatit.

La torture appliquée aux mains semble devoir être moins douloureuse. On insère, entre les doigts du malheureux qu'on y condamne, des bâtonnets de bois diagonalement placés ; ou lie très fortement les doigts avec des cordes, et on laisse, pendant quelque temps, le patient dans cette pénible situation.

La question extraordinaire est terrible : elle consiste à faire de légères taillades sur le corps du criminel et à lui enlever la peau par bandes, en forme d'aiguillettes. Mais elle n'a lieu que pour les grands crimes, surtout pour ceux de lèse-majesté et lorsque le criminel est parfaitement convaincu. Il s'agit alors d'obtenir la révélation de ses complices.

### LA STRANGULATION PROGRESSIVE

Les Chinois considèrent la strangulation (*kiào*) comme un supplice moins infamant et moins cruel que la décapitation. Voici comment elle est exécutée, dans la plupart des provinces :

Arrivé au lieu du supplice, le condamné est attaché par les bras, par les pieds et par le milieu du corps, à un poteau ayant la forme d'une croix. Sa tête est saisie par la boucle d'une corde, pliée en deux, et qui passe à travers le poteau à hauteur du cou.

Alors, raconte M. F. Chaulnes, le bourreau tord les cordes l'une sur l'autre, au moyen d'un garrot qu'il a introduit entre elles et qu'il fait tourner très rapidement. La face du supplicié s'empourpre aussitôt, puis passe au violet foncé. Les yeux s'ouvrent d'une façon démesurée ; mais, bientôt, le regard devient vague, la mort jette déjà sur l'esprit du misérable son voile d'insensibilité. C'est alors que le bourreau faisant tourner le garrot en sens inverse, détend les cordes et rend un peu d'air au malheureux qui est rappelé au sentiment de ses souffrances. Il reprend lentement connaissance, et rien n'est plus affreux que le regard sanglant qu'il promène sur la foule immobile des spectateurs. Beaucoup revèront ce regard dans l'effroi des cauchemars. Ce n'est qu'après avoir tordu et relâché la corde trois fois, qu'on permet au condamné de mourir.

### LES " DIX MILLE MORCEAUX "

La pitié filiale—ce grand principe fondamental de la société chinoise—a fait réserver, pour le crime de haute trahison ou de lèse-majesté, pour le parricide et l'inceste, le plus cruel de tous les supplices usités en Chine. Ce redoutable châtement est la mort lente ou *koua*, qui consiste, comme l'indique son nom et le signifient les termes de la sentence, à dépecer le patient tout vivant, en " dix mille morceaux."

Sur une place publique se dresse un lugubre poteau : c'est le gibet où doit souffrir le malheureux condamné. On l'y attache, les pieds et les mains fortement serrés par des cordes, le cou pris dans un carcan. Tout près, on remarque un panier couvert, rempli de couteaux ; sur le manche de chacun est désignée la partie du corps qui doit en être frappée. C'est donc le hasard, ou bien, parfois, la cruauté ou l'humanité du magistrat chargé de présider à l'exécution et de donner l'une après l'autre au bourreau ces lames redoutables qui prolongent ou abrègent les tortures du patient. Heureux est-il quand, dès le début de ses angoisses, une triste chance, pourtant désirable, fait sortir du lugubre panier le couteau qui doit lui frapper le cœur ou tout autre organe vital ! Mais il est une première et douloureuse opération qu'il ne peut éviter de subir : l'exécuteur commence toujours par lui scalper la tête. A l'exception d'une faible partie adhérente au front, il en détache totalement la peau, qu'il raba sur les yeux, à la façon d'un voile sanglant ; puis, armé des couteaux qui se succèdent dans ses mains, il enlève lentement, pour les découper en nombreux morceaux, les parties du corps que le sort a désignées ; il ne quitte ce cruel travail que de lassitude. Le reste de l'horrible besogne est abandonné à la férocité de la populace, qui achève ce que le bourreau n'a pu finir.

Abbé GARNIER.

## RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

Chaque moment de la vie d'un peuple est caractérisé par un événement quelconque, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral. C'est ainsi que depuis quelque quinze ans, notre siècle de lumières est devenu à proprement parler, le siècle des " illuminés." L'art de chercher l'obscur et de l'expliquer, de chercher midi à quatorze heures, du naturel au surnaturel et du banal à l'occulte, aura été la hantise de notre temps.

Loin de moi l'idée de médire de cette tendance. Si quelques charlatans et pas mal de somnambules lui ont dû le pain quotidien avec du beurre dessus, il est incontestable que la science médicale et la philosophie judiciaire y ont trouvé matière à progrès.

Mais il est peut-être injuste à notre temps de réclamer le brevet d'invention pour les observations physiologiques et les résultats moraux ou matériels qu'on en peut trouver.

Bien avant Eugène Ledos et Georges de Beauchamp, des remarques relevant le rapport entre certains traits physiques et certaines dispositions morales avaient été faites par... les Arabes. Ce peuple de silencieux et de contemplatifs, dont la part d'action dans la conquête intellectuelle est si pauvre et si restreinte, aura cependant, aux yeux de l'avenir, le mérite d'avoir trouvé bon nombre de formules ayant puissamment aidé au travail mental des autres.

Dans notre civilisation à la vapeur, dans notre empressément à l'étude, à la conquête, à la découverte, ils auront joué le rôle de l'aiguilleur, calme, pacifique, qui, sans quitter son poste, et d'un très faible mouvement de la main, met sur leur voie les trains qui passent.

Ils n'ont point écrit un in-folio par remarque faite ; seulement une ligne. Toute leur science d'observation est dans leurs proverbes ; mais en physiologie, aujourd'hui, chaque proverbe fournirait presque le développement d'un in-folio.

En voici quelques-uns, parmi les plus curieux et les plus éprouvés par la pratique. Nous les empruntons à une intéressante nomenclature donnée par une revue étrangère.

D'abord le chapitre des nez :

- Nez d'avare touche aux lèvres ;
- Nez au vent emploie les détours ;
- Qui a nez de travers a disposition bienveillante ;
- Nez petit et un peu busqué : ruse ;

Voici le son de voix :

- Qui a parole nasillard est infatué d'orgueil ;
- L'homme à voix féminine est un poltron.

La taille :

- Qui a grande taille a parole simple et douce ;
- Qui est petit a grand fond malice ;
- Qui a taille moyenne est intelligent et d'agréable caractère.

Enfin quelques autres remarques par-ci par-là :

- Œil peu foncé, signe d'orgueil ;
- Sourcils écartés indiquent âme droite ;
- Le petit est un petit voleur ; le moyen est droit ;
- Celui dont les ongles ne peuvent pousser s'agit du matin au soir ;
- Cou mince est fertile en ruses ;
- Oreille petite aime le mensonge ;
- Qui a les épaules saillantes, en affaires te volera ;
- Dos long est marque de sottise.
- Qui a talon mince est d'amabilité sans pareille !
- Qui a longs pieds est d'amitié fidèle.

Il y en a, comme cela, de quoi faire un volume. Reste la conviction à établir en étudiant, autour de soi, le nez, les oreilles, les ongles de ses voisins.

MICHEL SAINT-YVES.

On est quelquefois un sot avec de l'esprit ; on ne l'est jamais avec du jugement.—LA ROCHEFOUCAULD.

Formez l'enfant à l'entrée de sa voie, car il ne s'en éloignera pas même dans sa vieillesse.—SALOMON.

Le droit et le devoir sont comme deux palmiers qui ne portent point de fruits s'ils ne croissent à côté l'un de l'autre.—LAMENNAIS.